Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 3

Artikel: Puissance de transformation

Autor: Johannot, S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273332

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

znous « et à l'étranges

Alliance de sociétés féminines suisses | FRANCE

Prochaines manifestations

SUISSE 21/22 mars 25 mars

31 mars 31 mars/1er avril

25/26 avril

28 avril

4/5 mai

22 mai 23 mai

25 mai 26 mai

26/27 mai 28/29 mai

2 iuin 15 juin

18/19 iuin ETRANGER

25 juin - 4 juillet 7 - 14 novembre

Assemblée générale du Lyceum de Suisse, Lugano. Assmblée des déléguées de l'Union suisse des chœurs de temmes et de jeunes filles, Muttenz. Assmblée générale de la Communauté de travail « La femme

Assimilée generale de la Communication de l'action de la démocratie ». Olten. Assemblée des déléguées de l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales, Flims. Assemblée des déléguées de l'Union des paysannes suisses,

Davos. Assemblée des déléguées de l'Association suisse des infir-

mières et infirmiers diplômés, Berne. Assemblée générale de l'Association Joséphine Butler, La

Assemblée générale de l'Association Joséphine Butler, La Neuveville. Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisse, Zoug. Assemblée générale de l'Association suisse des assistants techn. en radiologie, Bâle. Assemblée générale de la Société coopérative de Cautionnement des lemmes suisses (SAFFA), Coire. Assemblée générale de l'Union suisse des intendantes diplômées, Bâle et Richen. Assemblée des déléguées de l'Union suisse des maîtresses de l'enseignement professionnel et ménager, St-Gall. Assemblée générale de l'Union suisse des amiles de la jeune fille, Schafthouse. Assemblée générale de l'Association catholique suisse des

services de la jeunesse féminine, Olten. Assemblée générale de la Ligue suisse des temmes catho-

liques, Lucerne. Assemblée des déléguées de l'Association suisse des coo-

Assemblée des déléguées de l'Association suisse des coo-pératrices Migros, Brugg.
Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du parti radical-démocratique, Lausanne.
Assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme, Genève.
Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes, Olten.
Assemblée des déléguées de l'Association suisse des mai-tresses de l'enseignement des travaux téminins, Flüelen. Assemblée des déléguées de l'Union féminine Coop suisse, Davos.

Assemblee des deleguées de l'Union feminine Coop suisse, Davos. Assemblée des déléguées de la Fédération suisse de la Wizo, Bâle.

emblée triennale du Conseil international des femmes.

Assemblee trientale du Conseil international des femmes, à Vienne.
Congrès triennal de l'Alliance internationale des femmes, à la Nouvelle Delhi.

UNION SUISSE pour décriminaliser l'avortement

Voici — comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro — la liste des membres du comité de cette union qui vient de se créer.

Bureau: Mme Simone HAUERT, présidente (La Tour-de-Peilz), Mme Anne-Marie REY, vice-présidente (Zol-likofen), Mme Käthe KLOPFENSTEIN, secrétaire (Berne, tél. 031/42 38 58), Mme Claudine BLANCHARD, secrétaire adjointe (Ballmoos), M. Etienne BROILLET, trésorier (La Chaux-de-BROILLET, trésorier (La Chaux-de-Mme Claudine BLANCHARD, secré-taire adjointe (Ballmoos), M. Etienne BROILLET, trésorier (La Chaux-de-Fonds) M. Paul EHINGER et Mme HAUERT,

our le service de presse ; M. Pierre-André GLOOR, (psychiatre,

Lausanne), M. Franco LASAGNI (gyné-cologue, Zofingue), M. Maurice FAVRE (avocat, La Chaux-de-Fonds).

cologue, Zolinigoej, im. Mainte France (avocat, La Chaux-de-Fonds). Font aussi partie du comité: Mem Marie-France ASCOLI (Lausanne), Mem Regula BECK (Berne), Mem Regula BECK (Berne), Mem Regula BELIN (Buchillon), M. Roger BRINER (Berne), M. Werner CAROBBIO (Bellinzona), Mem Heidi DENEYS (La Chaux-de-Fonds), M. Robert DREYFUSS (médecin, Lausanne), M. Fritz DUTLER (juriste, Berne), Mme Gunild FEIGEN-WINTER (Birsfelden), M. Fritz DUTLER (juriste, Berne), Mme Gunild FEIGEN-WINTER (Birsfelden), Mme Claudine GABUS-STEINER (avocate, Corcelles, Neuchâtel), M. Vital GAWRONSKI (Berne), Mme Dorothae GIGER-HATT (Schaffhouse), Mme Marguerite GREUB (La Chaux-de-Fonds), Mme Germaine GUEX (Yverdon), Mme Liliane HAEFELIN (Monts-de-Corsier), M. Hans-Rud, HILTY (Zollikerberg), M. Franz KELLER (psychologue, Berne), Mme Anne-Marie KUPFER (Avusy/GE), M. Kurt LORENZO (Zurich), Mme Marianne de MESTRAL (Männedorf), Mme Doris MORF (Zurich), M. Willy MOSER (La Chaux-de-Fonds), Mme Charlotte MULLER (Ettenhausen/Wetzikon), Mme Monique PASCHE (Genève), M. André SANDOZ (La Chaux-de-Fonds), Mme Charlotte Megula STAUBLI (étt. médec., Berne), Mme Anneliese VILLARD-TRABER (Findatrice, Bâle), M. Arthur VILLARD Font aussi partie du comité : Mme Marie-France ASCOLI (Lausanne), ASANDOZ (La Chaux-de-Fonds), M. Al Regula STAUBLI (étu. médec., Ber Mme Anneliese VILLARD-TRABER dactrice, Bâle), M. Arthur VILL/ (Bienne). VILLARD

comité de l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement nous con munique la résolution suivante :

L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement, constituée à Berne le 3 février 1973, rassemble sans distinc-tion tous ceux qui apportent leur soutien à l'initiative constitutionnelle dont le but est d'abolir la répression de l'avortement.

tements dits criminels par an en Suisse, démontre que le principal effet de la loi pénale aboutit à rejeter dans l'illégalité et la clandestinité la plus dangereuse les femmes qu'elle est censée protéger.

La preuve est faite

La preuve est faite que la loi est im-puissante à résoudre un problème de nature essentiellement sociale, qu'elle engendre d'inévitables inégalités dans

engendre d'inévitables inégalités dans son application et d'injustes discriminations dont les femmes les moins favorisées ont le plus à souffrir. L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement fera campagne pour que le grave problème des grossesses not désirées puisse à l'avenir être traité sur son véritable terrain — social et médical

L'Union suisse pour décriminaliser L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement estime que toute décision appartient à la femme concernée, qui devra pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause, en fonction d'un choix véritable. Ce qui implique l'édification de structures d'aide à la maternité.

l'édification de structures d'aide à la maternité.

L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement souligne l'importance de l'information la plus large et la plus complète en vue du contrôle des naissances. Elle rappelle le rôle primordial de l'éducation sexuelle et des centres de planning familial dont l'action doit être partout encouragée et dévelopnée

pée.
Bien loin de minimiser la gravité de la décision d'interrompre une grossesse — ce qui ne saurait jamais être qu'un pis-aller — l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement estime que la supression des dispositions légales punissant l'avortement est la condition première d'une prise de conscience en matière de responsabilité personnelle et collective.

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS

Alors que le 52 % de l'électorat français est féminin, c'est une toute petite
minorité de femmes qui vient d'être
élue à l'Assemblée nationale. Si petite
qu'aucun journal — à cette date et à
notre connaissance — n'en publialt
le nombre. «Il ne doit pas atteindre
la vingtaine » nous a-t-on dit à la rédaction d'un grand quotidien romand.
Sur 475 sièges...

Tant que les femmes se méfiend et
leurs consœurs pour présider aux destinées de leur pays, il y a peu d'espoir que la situation change.

Hélas, le chiffre avancé par le jour-aliste était beaucoup, beaucoup trop udacieux. Renseignements finalemen ouvés dans le Monde, ce ne sont ue huit lemmes qui ont été élues en rance. Huit. Pas une de plus.

PÈRES DIVORCÉS EN COLÈRE

En France, nous apprend «L'Ex-press», 83 % des enfants de divorcés sont confiés à la mère, si bien que, chaque année, 22 000 pères se trou-vent séparés de leurs enfants.

vent séparés de leurs enfants.
Ces hommes, pour se défendre, ont
constitué la Didhem (Association pour
la défense des intérêts des divorcés
hommes et de leur enfants mineurs).
Elle compte déjà près de 3000 adhérents et vient de publier un « livre noir
du divorce », somme de drames vécus.
Le « mal fondé de la jurisprudence
en matière de divorce est dû au « féminisme outrancier » qui règle dans
notre société(sic).
Comme conclut « L'Express », l'instinct de propriété des parents sur les

tinct de propriété des parents sur les enfants, la guerre des sexes, ne sont pas régis par des lois. La route vers la solution du problème des enfants de parents divorcés sera longue.

ÉTATS-UNIS

MARIAGE POUR LES HOTESSES DE L'AIR

POUR LES HOTESSES DE L'AIR
Désormais, les hôtesse de l'air
d'une compagnie aérienne américaine
auront le droit de se marier. C'est ce
que nous apprend le journal du BIT,
« Informations ». Cette compagnie interdisait en effet à ses hôtesses de
se marier — sous peine de ne pas
être engagées ou d'être licenciées —
alors qu'aucune condition semblable
n'était mise à l'engagement des hommes. La Commission sur l'égalité des mes. La Commission sur l'égalité des chances en matière d'emploi estima que cette pratique constituait une discrimination fondée sur le sexe, en violation de la loi de 1964 sur les droits civils. La Cour d'appel fédérale a confirmé

la décision de la commission. En effet, elle a estimé que la condition la décision de la commission. En effet, elle a estimé que la condition imposée par la compagnie aérienne ne serait valable que si elle correspondait à une quantité intrinsèque nécessaire à l'exécution satisfaisante des tâches en question. Or, l'unique raison avancée par la compagnie était que des maris se plaignaient des horaires auxquels leurs femmes étaient astreintes.. Leur état civil ne saurait rendre les hôtesses moins aptes à créer le climat de confort et de sécurité souhaitable pour les passagers. Et la préférence que ceux-ci marquent pour les hôtesses étibataires ne peut être invoquée, selon la Cour... La compagnie helvétique Swissair, elle, n'engage pas d'hôtesses mariées. Celles qui se marient en cours d'emploi restent tout au plus une saison dans la compagnie... A quand notre loi sur les droits civils!

GRANDE-BRETAGNE

LES FEMMES ET LA CEE

LES FEMMES ET LA CEE

"Women in Europe — Partners in
progress", tel est le titre — dynamique — du séminaire organisé par
le Conseil des femmes de GrandeBretagne, à Londres, du 9 au 10 mai
de cette année.
L'entrée de la Grande-Bretagne
dans le Marché commun provoque,
sur tous les plans, un élan vers l'Europe.

Tous renseignements à l'Alliance, à

PROTECTION CIVILE GENEVOISE

500 volontaires féminir

La Protection civile étant entièrement au service de la population en cas de nécessité, catastrophe ou conflit armé, il est inté-ressant de savoir qu'à ce jour 6750 personnes dont quelque 500 femmes inscrites volontairement, ont suivi au centre de Bernex le cours de base de cinq jours.

Et, il est aussi intéressant de savoir que toutes ces personnes ont non seulement été formées pour agir dans tel ou tel service spécialisé mais qu'en plus elles ent requi de présiques peticas de ont recu de précieuses notions de secourisme.

secourisme.
Ainsi, la Protection civile participe de façon active aux efforts
qui sont faits actuellement à Genève afin que le plus grand nombre d'hommes et de femmes puissent accomplir le « geste

Mais bien sûr, pour que la Protection civile puisse intervenir avec efficacité, il est indispensable que les cadres soient aussi bien instruits en vue d'une tâche diffitection cile, et qu'ils soient en nombre suffisant. Il faut donc préciser que le recrutement des cadres se fait d'une façon satisfaisante et que hommes et femmes suivent sans aucune difficulté les cours de perfectionnement qui leur permettront de servir encore mieux une organisation dont ils ont compris toute la valeur sur le plan humain.

217 000 PLACES D'ABRIS POUR LA POPULATION

Cependant, et si les circons-tances l'exigeaient, il serait néces-saire que la population puisse se mettre à couvert. C'est pourquoi des abris doivent être aménagés dans toute nouvelle construction implantée dans l'une des 14 communes astreintes à la protection civile. Il y a là une obligation absolue, de sorte qu'à fin 1972, quelque 217 000 personnes pourraient trouver place dans un abri cons-truit selon des règles très précises

Parallèlement à ce qui se fait ainsi en faveur de la population, des installations sont mises à disposition des diverses formations de protection civile, et de l'excel-lent matériel dont elles sont do-tées. Les installations sanitaires retenant particulièrement l'attention des responsables.

Ainsi, et au début 1973, le bilan

la Protection civile genevoise nettement positif, et il tend à s'améliorer toujours davantage.

PUISSANCE DE TRANSFORMATION

L'Alliance Mondiale des Unions Chrétiennes Féminines vient de publier, sous le titre « A Power for Change» — « une puissance de transformation » — une petite brochus fort intéressante et que toute femme s'intéressant à la chose publique s'intéressant devrait lire et posséder (Adresser commandes au Secr UCF, Av. V. Rossel Secrétariat Nationa ossel 15, Lausanne National UCF, Av. V. prix: Fr. 3.-).

s'agit d'étudier le statut de la femme dans différents domaines et dans le monde; le but de l'étude étant de se rendre compte des possi-bilités offertes aux femmes de modifier la situation actuelle partout où elles n'ont pas accès aux mêmes sources de développement que l'homme; d'autre part de montrer aux femmes tout ce qu'elles pourraient faire pour promouvoir plus de justice dans les lois et les coutumes.

DROIT DE CITÉ DU CONJOINT ÉTRANGER

Réuni à Berne, le comité de l'Al-liance des sociétés féminines a dé-cidé de convoquer pour le 27 mars, à Berne, une

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTES

l'acquisition automatique du droit de cité pour l'étrangère qui épouse un Suisse comme pour l'étranger qui épouse une Suissesse;

2) le droit au permis d'établissement pour le conjoint étranger :

olime componit et anger, 3) l'amélioration de la procédure ordi-naire d'acquisition du droit de cité tant communal que cantonal.

Le comité pourra ainsi prendre position sur ces points très importants pour le statut juridique de la femme suisse.

CONSULTATION DE BUDGETS FAMILIAUX

Pro Familia, Lausanne, nous prie d'annoncer la prochaine ouverture d'un bureau de conseils budgétaires (pour les jeunes ménages ou les ménages placés devant des problè-mes de fin de mois) : dès jeudi 26 avril, tous les jeudis de 16 h. à 20 h., à l'avenue de Rumine 2 ; tél. 22 84 92.

La brochure étant destinée particu-La procurire etant destinee particu-lièrement aux groupes d'étude des Unions Chrétiennes, chaque chapitre se termine par une série de questions à étudier, questions qui stimulent la réflexion et conduisent à l'action.

ar etudier, questions qui stinituent a réflexion et conduisent à l'action.

C'est ainsi que les domaines suivants sont abordés, chaque exposé (très court puisque la brochure n'a que 28 pages) étant étayé par des exemples pris dans différents pays.

Les femmes dans la vie publique (ex. nombre de femmes occupant un siège dans les parlements d'Australie, du Chill, de France, de Jordanie, du Kenya, de Malaisie et des Etats-Unis et tentative très intéressante et originale en Belgique).

Les femmes dans l'Eglise : les femmes pasteurs (Ex. Grande-Bretagne, Afrique, églises protestantes et anglicanes) et l'Eglise catholique.

Les femmes dans tous les domaines

Les femmes dans tous les domaines relatifs à l'instruction (Ex. Inde, Colombia) lombie).

temmes dans le monde du travail (Ex. Nouvelle-Zélande, tableau in-téressant de la situation des femmes dans les principales occupations).

S. Johannot

Femmes Suisses

araissant le troisième samedi du mois Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés fémi-nines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Martine Chenou

23, Coulouvrenière 1204 Genève

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement

Suisse Fr. 15.— étranger Fr. 17.— de soutien Fr. 20.— 1 an : Suisse étranger

Imprimerie Nationale, Genève